



Informations à titre indicatif:

- Zone soumise à PAP "nouveau quartier"
- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur

* voir définition partie écrite

CHAQUE REVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCEDENTS.
CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.
CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SOUS QUELQUE FORME QUE (PHOTOCOPIE, DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ) SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVÉS À L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2016)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MAÎTRE DE L'ŒUVRE:
Administration Communale de Differdange
40, Av. Grande-Duchesse Charlotte
L-4530 Differdange

PROJET:
Projet d'Aménagement Particulier "Quartier existants"
Plan de délimitation

DATE : JUIN 2021 DÉSSINE : BNG/LBLM CONTRÔLE : M ÉCHELLE : 1/10 000 FORMAT : A0 DATE INDO : 5 JUILLET 2013 N° INDICE : 38

OBET : PARTIE 3
DIFERDANGE - FOUSSBANN
PAP QE
PLAN DE DELIMITATION

ESPACE-PAYSAGES
VANDRIESSCHE
urbanistes architectes

348
PAPQE 4